

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2014

Le vendredi 30 avril 2014 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Paul LYONNET

Etaient présents : 25 conseillers municipaux ci-dessous désignés :

M. Jean-Paul LYONNET, maire
Mme Béatrice LAURENT BARDON – M. Jean-Pierre GIRAUDON -
Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN – M. Laurent GOYO -
Mme Christelle MICHEL DELEAGE – M. Florian CHAPUIS -
Mme Françoise DUMOND, M. Cyril FAURE, adjoints

Mme Anne-Marie BONNEFOY BUFARD – M. Luc JAMON –
Mme Fabienne GOUY BONNEVIALLE – Mme Christine PETIOT –
M. Laurent CAPPY – Mme Sandrine CHAUSSINAND-
M. Pierre ETEOCLE – Mme Régine DURAND –
M. Gilles LAURANSON – M. Vincent DECROIX –
Mme Marie-Claire THEILLIERE – M. Robert VALOUR –
M. Yvan CHALAMET – Mme Valérie MASSON COLOMBET –
Mme Colette CHAMBONNET – M. Calogero GIUNTA–

Etaient absents excusés : 4 conseillers municipaux ci-dessous désignés :

M. Mathieu FREYSSENET qui avait donné pouvoir à Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN
Mme Sonia BENVENUTO DECHAUX qui avait donné pouvoir à M. Vincent DECROIX
Mme Annie MANGIARACINA qui avait donné pouvoir à M. Robert VALOUR
M. Gérard MICHELON qui avait donné pouvoir à Mme Valérie MASSON COLOMBET

--==--

Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN a été élue secrétaire de séance

--==--

Public : une trentaine de personnes

--==--

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 4 avril dernier, dont chaque conseiller municipal a reçu communication préalablement à la présente réunion. Ce document est adopté, à l'unanimité, sur 29 votants.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour dont les rapports ont été transmis à chaque conseiller municipal à l'appui de sa convocation aux présents débats.

.../...

1. Cinéma « la Capitelle » : désignation complémentaire de membres au sein du conseil d'exploitation

Monsieur le Maire expose que le conseil d'exploitation est composé de 11 membres (8 représentants du conseil municipal et 3 personnes désignées par le conseil municipal sur proposition de M. le Maire), comme stipulé dans le règlement intérieur de la régie du cinéma. Il rappelle que 8 représentants du conseil municipal ont été désignés lors de la dernière séance. Il reste à désigner 3 administrés pour siéger à cette instance. Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Mme Marlène MERLE
- M. Frédéric HOUMAULT
- M. Antoine GAGNAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, désigne les membres proposés à cette instance par M. le Maire pour siéger au conseil d'exploitation du cinéma.

2. Désignation de délégués à l'Office Municipal des Sports (OMS) de MONISTROL sur LOIRE

Monsieur le Maire relate que lors du dernier conseil municipal, ont été désignés comme membres titulaires à cette instance les membres suivants :

- lui-même
- Mme Françoise DUMOND
- Mme Valérie MASSON COLOMBET

Et comme suppléants :

- Mme Béatrice LAURENT BARDON
- Mme Marie-Claire THEILLIERE
- M. Jean-Pierre GIRAUDON

Il s'avère que les statuts de l'OMS prévoient que sont membres de droit le Maire et 5 membres du conseil municipal. M. le Maire propose en conséquence au conseil municipal de procéder à une nouvelle désignation des membres au sein de l'OMS, les suppléants précités devenant membres de droit.

L'assemblée municipale accepte, à l'unanimité sur 29 votants, les propositions de M. le Maire.

3. Création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

M. le Maire propose de désigner, pour siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

- des représentants de la commune, à savoir :
 - les élus suivants : M. Jean-Pierre GIRAUDON, Mme Christelle MICHEL DELEAGE, M. Calogero GIUNTA
 - les agents des services techniques municipaux suivants : M. Hervé MINELLO, Mme Nathalie FAURE, M. Patrick JOUVE
- des représentants d'associations : M. Léon DELEAGE (pour l'association des paralysés de France), Mme Marie-Noëlle GALLO (pour l'association l'accueil – ADAFAM 43)
- des usagers : M. Henri CROZE, Mme Monique CROZE, Mme Fabienne DEVIN, M. Jean-Luc MARTIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, accepte la création de cette commission et élit pour y siéger les candidats précités.

.../...

4. Proposition pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs

M. le Maire énonce la liste des candidats titulaires pour siéger à cette instance :

- Lui-même
- M. Jean-Pierre GIRAUDON (adjoint à l'urbanisme)
- Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN (adjointe)
- M. Georges JANUEL (retraité)
- M. Jean-Joseph GARNIER (retraité)
- M. François BLIEM (retraité)
- M. Jean-Pierre BONNEVIALLE (agriculteur)
- M. André TAVAUD (retraité)
- M. Henri FAURE (retraité)
- M. Joseph PONTVIANNE (retraité)
- M. Jean-Paul MARCOUX (retraité)
- M. Luc CHALAYE (géomètre)
- M. Jean-Luc MARTIN (retraité)
- M. Gilles CUOQ (représentant)
- Mme Honorine POINAS (retraitee)
- Mme Marie-Jo OLLIER (retraitee)

Et la liste des candidats suppléants :

- M. Alain CHANTELOUBE (agent immobilier)
- M. André FRERY (retraité)
- M. Jean-Pierre GRANGER (retraité)
- Mme Marie-Jo MASSARD (retraitee)
- M. Guy ROBERT (retraité)
- Mme Elisabeth BOUCHET (retraitee)
- M. Robert BERNARD (agriculteur)
- M. Paulin DEMARS (retraité)
- M. Paul DELEAGE (retraité)
- Mme Rose-Marie LIABEUF (retraitee)
- Mme Monique NESME (retraitee)
- M. Michel DANTHONY (pharmacien)
- Mme Chantal GUILLAUMOND (agricultrice)
- M. Jeannot POULAKIS (artisan)
- M. Philippe ZABINSKI (contrôleur)
- M. Paul DARLES (agent immobilier)
- M. Serge SAUMET (éducateur)

M. le Maire précise que parmi ces 32 contribuables, le directeur des services fiscaux nommera 8 titulaires et 8 suppléants qui siégeront à ladite commission.

L'assemblée élit, à l'unanimité sur 29 votants, les 32 contribuables proposés par M. le Maire.

5. Création d'une commission municipale de l'intercommunalité

M Luc JAMON, conseiller municipal, présente ce point de l'ordre du jour.

La commune adhérant à différentes structures intercommunales, il est proposé de créer une commission municipale de l'intercommunalité, et d'en fixer la composition de manière à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de cette instance.

.../...

Le conseil municipal décide, à l'unanimité sur 29 votants, la création de cette instance, et fixe sa composition à l'ensemble des membres du conseil municipal.

6. Création d'une commission extra-municipale en charge du suivi de la charte de qualité et de respect du voisinage Chavanon II

M. Luc JAMON explique que prendre en compte les réserves des riverains à l'égard du nouveau secteur d'activités « Chavanon II », à caractère artisanal, commercial ou industriel ; le principe de la mise en place d'une charte dite « de qualité et de respect du voisinage » a été retenu pour ce nouveau secteur d'activités, lors de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2013. Une commission extra-municipale a également été créée afin de veiller au suivi de ladite charte, ainsi qu'au bon fonctionnement des entreprises sur le secteur d'activités considéré, dans le but d'anticiper et de régler d'éventuels problèmes de nuisances.

M. Luc JAMON rappelle la composition de cette instance, qui avait été fixée comme suit :

1. élus représentants la commune de MONISTROL sur LOIRE (le maire et deux adjoints)
2. élus représentant la communauté de communes « les Marches du Velay » (le président et/ou un vice-président)
3. les riverains (au nombre de trois). Il s'agit actuellement de :
 - M. Louis BERNARD ou Mme Thérèse BERNARD
 - M. Joël SAULNIER ou Mme Christine SAULNIER
 - Mme Marianne GOUROUNAS-MILLERBERT
4. des agriculteurs exploitant des terrains au droit de la zone : M. Joseph MOGIER avait alors été désigné en cette qualité
5. le représentant de la société exploitante sur la plate-forme 1 de Chavanon II : (M. Yvon MOULIN), directeur général de la société MOULIN
6. des propriétaires ou exploitants sur la plate-forme 2, (le cas échéant)

L'assemblée délibérante, à l'unanimité sur 29 votants, désigne :

- M. Jean-Paul LYONNET, M. Laurent GOYO et Mme Béatrice LAURENT BARDON pour représenter la commune à cette instance
- M. Luc JAMON, pour représenter la communauté de communes

7. Cinéma de la Capitelle : Adoption du règlement intérieur de la Régie du cinéma

M. le Maire expose les modifications suivantes à apporter au règlement intérieur de la régie du cinéma, validées par le Trésorier Principal :

- **L'article 7** disposerait désormais que le conseil se réunirait obligatoirement une fois par semestre sur convocation de son président, au lieu d'une fois par trimestre actuellement,
- **L'article 16** stipulerait que la commune met à disposition gracieusement un local et des moyens matériels au 15 av. de la Libération pour le poste de Direction, au lieu de proposer une location à titre onéreux de locaux pour le fonctionnement du service

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, adopte le règlement intérieur de la régie du cinéma ainsi présenté.

8. Approbation des comptes de gestion 2013

L'assemblée est appelée, en premier lieu, à statuer sur les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur municipal. Aucune observation, ni réserve particulière ne sont formulées à l'encontre de ces documents qui sont adoptés, à l'unanimité.

.../...

9. Approbation des comptes administratif 2013

Monsieur Florian CHAPUIS, adjoint, se voit confier la présidence des débats ayant trait à la présentation et au vote des divers comptes administratifs 2013.

Il invite Monsieur Olivier DUBOEUF, directeur général adjoint, à donner lecture à l'assemblée, des résultats des budgets annexes.

Au terme de la présentation ainsi donnée, les résultats de clôture de ces documents (hors les restes à réaliser) ressortent comme suit :

A) Z.A. de services du « Mazel »

Sections	Résultats de clôture
Investissement	- 334 039.41 €
Fonctionnement	- 0,48 €
Total :	- 334 039.89 €

En 2014, si tous les terrains sont vendus, l'équilibre pourrait être atteint. Le maintien du projet de construction d'une caserne de pompiers à cet emplacement est en question, pour des raisons de sécurité notamment. Un emprunt permettra temporairement d'assurer l'équilibre de ce budget.

B) Vente de caveaux

Sections	Résultats de clôture
Investissement	7 132.11 €
Fonctionnement	12 099,59 €
Total :	19 231.70 €

En 2013, le nouveau cimetière n'étant pas encore en service, il n'y a pas eu de vente de caveaux. Pour assurer l'équilibre de ce budget, une ligne d'avance de trésorerie de 40 000 € sur le budget général a été inscrite. Cette avance sera remboursée au fur et à mesure de la vente de caveaux.

C) Budget cinéma

Sections	Résultats de clôture
Investissement	- 15 240.04 €
Fonctionnement	49 784.14 €
Total :	34 544.10 €

Monsieur Florian CHAPUIS rappelle que le cinéma compte en moyenne 55 000 entrées par an. Le choix de la régie municipale pour la gestion de cet équipement permet d'appliquer des tarifs faibles, de maîtriser la programmation, mais en contrepartie, une subvention est octroyée par le budget principal, au budget du cinéma, afin d'atteindre l'équilibre. L'objectif serait d'arriver à octroyer chaque année une subvention au budget du cinéma à hauteur de 100 000 €, somme qui correspond au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt contracté pour la construction et les équipements du cinéma. Ainsi, on arriverait à équilibrer le budget du cinéma, hors investissements. A noter que cette année, le budget du cinéma a bénéficié d'une subvention triennale de 55 000 € en fonctionnement, grâce à un fonds de soutien du centre national du cinéma.

D) saison culturelle :

Sections	Résultats de clôture
Investissement	7 318.39 €
Fonctionnement	7 318.39 €
Total :	7 318.39 €

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2014

La billetterie finance entre 20 et 25 % du budget de la saison culturelle. M. Florian CHAPUIS souligne la qualité de la programmation de la saison culturelle monistrolienne. Le budget principal abonde ce budget d'environ 100 000 €. Deux agents sont affectés à ce service.

E) Service de l'eau :

Sections	Résultats de clôture
Investissement	-41 351.30 €
Fonctionnement	549 189.85 €
Total :	507 838.55 €

Le service de l'eau est géré en régie municipale. La particularité de ce budget est de ne pas supporter d'emprunt. Le fonds de roulement correspondant à ce service est élevé, bien que des travaux importants ont été amorcés et ont ainsi entamé ce fonds de roulement, à savoir, la mise en place de 20 compteurs de sectorisation du réseau d'eau, afin de détecter les fuites et d'améliorer son rendement.

M. le Maire précise que les pertes déjà détectées sur le réseau d'eau de la commune, sont surtout concentrées au niveau des réservoirs, ce qui nécessitera des travaux à engager.

Mme Colette CHAMBONNET rappelle que le montage de ce projet de sectorisation du réseau d'eau a nécessité 3 années, et a permis de découvrir 30 kms de réseaux méconnus.

F) Service de l'assainissement

Sections	Résultats de clôture
Investissement	123 614.71 €
Fonctionnement	412 376.91 €
Total :	535 991.62 €

M. Olivier DUBOEUF indique que ce budget connaît un encours de dette de l'ordre de 300 000 €. Cette activité est gérée en régie municipale. En 2014, les investissements suivants sont prévus : le raccordement du secteur de la Rivoire à la station d'épuration de Foletier, et la création de bassins d'orages à la Rivoire et au Pinet.

G) Budget principal

Sections	Résultats de clôture du budget principal
Investissement	-1 000 093.94 €
Fonctionnement	1 042 843.83 €
Total :	42 749.89 €

Si l'on prend en compte le stock de travaux en cours qui est de 382 000 €, y compris les subventions potentielles, on arrive à un fonds de roulement qui est déficitaire de 340 000 €. Le budget 2014 sera construit avec ce déficit. 9 421 096 € sont prévus en dépenses de fonctionnement pour l'année 2014.

Les dépenses :

Les charges à caractères générales ont baissé entre 2012 et 2013, de manière exceptionnelle, en raison de la fermeture de la piscine municipale.

Les charges de personnel progressent de 5%, soit 200 000 €, du fait de facteurs multiples : déroulement de la carrière des agents, revalorisation de la rémunération des agents de la catégorie C...

.../...

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2014

On constate également une baisse de l'épargne nette, qui correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, y compris l'annuité de la dette. Cette notion est très importante puisque l'épargne brute est basculée sur la section d'investissement et permet de déterminer le niveau d'autofinancement pour les investissements opérés par la commune, sans recourir à l'emprunt. Cela aura des conséquences sur les investissements prévus pour 2014.

Les recettes :

La commune va bénéficier de crédits à hauteur d'environ 190 000 € liés aux emplois aidés. Et aux indemnités d'absence des agents.

Les produits fiscaux seront en baisse, malgré l'augmentation des bases d'impositions qui devraient être de l'ordre de 3.19%. La dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat est en diminution constante (environ -84 000 € en 2014). La dotation de solidarité rurale reste faiblement dynamique, et la dotation nationale de péréquation est en recul de 8 %.

M. Florian CHAPUIS indique que la municipalité souhaite, pour cette année 2014, améliorer son épargne nette et ne pas dépenser des deniers indisponibles. Cela permettra, les années suivantes, de construire un budget permettant de financer de nouveaux projets. Dans cette optique, la majorité a choisi de stopper le projet de réalisation de la voie de liaison, de l'ordre de 400 000 € ainsi que l'aménagement de la rue Vitalis Royer et du parking du gymnase du centre-ville (375 000 €). D'autres investissements ont été réduits, pour obtenir au final, une économie de dépenses de 1 M d'€. Cependant, l'engagement qui avait été pris d'augmenter le budget pour la rénovation des voiries est tenu, puisque 100 000 € supplémentaires lui seront consacrés.

M. Robert VALOUR expose son point de vue sur l'ensemble des points ayant trait aux finances.

Tout d'abord, au regard des comptes administratifs, il constate que la situation de la commune est saine.

En ce qui concerne le budget principal, la capacité d'autofinancement a atteint en 2013, le montant de 815 000 €, celle-ci a été structurelle, en augmentation depuis 2009. En 2013, le désendettement est ainsi à constater.

Ensuite, sur le budget du Mazel, M. Robert VALOUR indique que suivant la proposition de la majorité de préférer construire la caserne des pompiers de l'autre côté de la RN88 plutôt que sur la zone du Mazel, cela engendrera d'important frais supplémentaires. Il rappelle que la création d'une telle zone, qui sera in fine, une opération blanche pour la communauté de commune, a pour but de créer de l'activité, des emplois et donc de la richesse pour la commune et la communauté de communes.

Concernant le budget du cinéma, M. Robert VALOUR confirme que les bons résultats sont liés à la bonne programmation. Quant à l'objectif de faire correspondre la dette à la subvention versée par le budget principal, il est déjà atteint depuis deux ou trois années si on lisse l'octroi de la subvention triennale évoquée.

Pour les budgets eau et assainissement, le travail de montage du dossier pour sectoriser le réseau d'eau, réalisé en amont, permet aujourd'hui d'avoir les outils pour repérer les fuites, et pour avoir une réserve budgétaire. Le SYMPAE a également engagé 11 M d'€ de travaux, notamment pour la réalisation de la ressource de secours.

Comme les budgets annexes sont des budgets de reconduction, l'équipe de Robert VALOUR les votera. Cependant, concernant le budget principal, il en est autrement, puisque des coupes dans les investissements sont prévues : suppression du projet de la voie de liaison, la réfection du parc du château ne sera pas terminée...

M. le Maire répond à l'équipe de M. Robert VALOUR sur les points soulevés.

La réserve évoquée au budget eau et assainissement existait déjà en 2008.

Concernant la zone du Mazel, ce qui est en discussion aujourd'hui avec les pompiers, ce sont les questions de sécurité, avec la volonté de ne pas retarder ce projet.

.../...

Concernant les projets comme l'allée Vitalis Royer ou la deuxième phase d'aménagement du parc du château, les travaux seront poursuivis, et seront réalisés petit à petit puisque l'on attend des recettes liées à la vente de caveaux et également, une baisse du prix du goudron de l'ordre de 20 %, qui permettra de faire face au coût nécessaire à la finalisation de ces travaux, après réfection des voiries.

Quant à la voie de liaison, il n'est pas souhaitable de couper cette coulée verte, sachant, d'autant plus, que le PLU permet de réfléchir à d'autres solutions pour désengorger le centre-ville. D'autres projets sont en cours, comme l'aménagement de la place du 19 mars après acquisition du bâtiment « DELEAGE », et la poursuite de l'étude de la réfection de la place Néron et des allées du château.

M. Florian CHAPUIS souhaite également répondre aux remarques de M. Robert VALOUR. Effectivement l'épargne nette a augmenté pendant l'ancien mandat, mais les impôts et les taxes ont également progressé, ainsi que les services facturés aux monistroliens, tout comme les coûts liés à la piscine, au fonctionnement de l'école Albert Jacquard et au cinéma. On ne peut donc pas parler de performance particulière. Ce qui importe, c'est d'être tourné vers l'avenir, et l'épargne nette en 2014 devrait être de 320 000 €

M. Robert VLAOUR remarque que des banques d'emprunts ont été créées pour les collectivités territoriales, et qu'il y a là des opportunités à saisir. Il faut regarder les choses sur la durée du mandat. En effet, en 2008, sa majorité a investi 3.5 M d'€ et la situation financière de la commune est bonne aujourd'hui.

M. le Maire répond que les investissements se feront les années suivantes et que ces prévisions ne se font pas en trois semaines.

M. le Maire et M. Robert VALOUR quittent la salle pendant la mise aux voix des comptes administratifs 2013. Ceux-ci sont adoptés, à l'unanimité sur 27 votants.

Le vote des différents comptes administratifs 2013 ayant eu lieu, M. le Maire et M. Robert VALOUR rejoignent l'assemblée.

10. Affectation du résultat : du budget principal, du budget du service de l'eau et du budget de la régie du cinéma

M. Florian CHAPUIS expose que le premier résultat à affecter concerne le budget principal. Il s'agit de 1 042 843.83 € d'excédent de fonctionnement, à affecter pour la totalité de son montant, à la section d'investissement, pour couvrir le besoin de financement.

La deuxième affectation concerne le budget de l'eau avec 549 189.85 € de résultat d'exploitation, qui pourrait être affecté comme suit :

- 1 999.97 € en réserve d'investissement, au compte 1064
- 167 311.00 € en réserve d'investissement, au compte 1068
- 379 878.88 € en report d'exploitation, au compte 002

La dernière affectation concerne le résultat d'exploitation du cinéma, qui pourrait être affecté pour un montant de 16 220.04 € au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le report d'exploitation sera donc de 33 564.10 € au compte 002.

L'assemblée adopte, à l'unanimité sur 29 votants, les affectations des résultats des différents budgets présentées.

11. Bilan annuel des acquisitions et des cessions opérées par la commune à annexer au compte administratif 2013

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions qui lui est soumis, ainsi que de l'établissement des tableaux récapitulatifs des acquisitions et des cessions s'y rapportant. .../...

12. Vote des taux d'imposition des taxes directes communales

M. le Maire rappelle l'engagement qu'il a pris de ne pas alourdir la pression fiscale sur le contribuable, et propose donc de maintenir constants les taux d'imposition des trois taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier et taxe sur le foncier non bâti.

Le produit fiscal estimé, à taux constant, s'élèverait à 3 449 716 € et progresserait de 3,519 % par rapport à celui de 2013, du fait de l'évolution des bases d'imposition.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition ainsi émise. Les taux de la fiscalité directe locale sont, en conséquence, maintenus à 13,44 %, pour la taxe d'habitation, à 23,21 % pour le foncier bâti, et à 68,23 % pour le foncier non bâti.

13. Versement d'une subvention exceptionnelle au budget du cinéma

Monsieur Florian CHAPUIS, adjoint, rappelle à l'assemblée que l'équilibre du budget du cinéma est assuré par l'octroi d'une subvention exceptionnelle du budget principal qui s'élèverait, au titre de l'année 2013, à 73 653 €

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du budget du cinéma est adoptée à l'unanimité, afin d'abonder la trésorerie de la régie.

14. Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de la saison culturelle

Monsieur Florian CHAPUIS propose ensuite au conseil municipal d'accepter le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 102 857 € correspondant à la couverture du déficit du service prévu cette année. La subvention nette s'élève à 45 361 € la part des salaires étant reversée au budget général.

L'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du budget annexe de la saison culturelle est adoptée à l'unanimité, afin de couvrir le déficit du service.

15. Vote des budgets primitifs 2014 : principal, annexes et de la régie du cinéma

Monsieur Florian CHAPUIS présente les divers budgets primitifs 2014. Ceux-ci s'équilibrent en dépenses et recettes (crédits de report compris) comme suit :

A) Vente de caveaux

Sections	
Fonctionnement	121 323.14 €
Investissement	89 381.36 €

B) ZA de services du Mazel

Sections	
Fonctionnement	553 821.09 €
Investissement	724 078.82 €

C) Cinéma

Sections	
Fonctionnement	480 862.44 €
Investissement	111 019.04 €

.../...

D) Saison culturelle

Sections	
Fonctionnement	135 175.39 €

E) Servie de l'eau

Sections	
Fonctionnement	1 244 858.46 €
Investissement	750 355.93 €

F) Service l'assainissement

Sections	
Fonctionnement	1 025 300.26 €
Investissement	889 860.55 €

G) Budget principal

Sections	
Fonctionnement	9 421 096.00 €
Investissement	4 207 710.54 €

Les budgets primitifs 2014 des services « vente de caveaux » – Z.A. de services du « Mazel – cinéma-saison culturelle - eau et assainissement, sont adoptés, à l'unanimité, sur 29 votants ; en ce qui concerne celui du budget principal, il est approuvé par 22 pour – 7 contre.

16. **Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Madame Christine PETIOT, conseillère municipale, présente ce point de l'ordre du jour.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux retenu prend en compte la strate de population.

Les indemnités du maire et des adjoints peuvent bénéficier de la majoration maximale prévue en faveur des communes chefs-lieux de canton, comme le permet l'article L 2123-22 du CGCT.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer en faveur de l'octroi sur la base de l'indice de référence :

- d'une indemnité de fonction au maire égale à 48.15 %, ainsi que d'une majoration de 15%
- d'une indemnité de fonctions à chaque adjoint égale à 19.05 % ainsi que d'une majoration de 15%
- d'une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué à la culture et aux arts, égale à 14.66 %
- d'une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué aux programmes d'investissements lourds, égale à 5.26 %
- d'une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué aux aînés, égale à 5.26 %
- d'une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué aux relations à l'enseignement secondaire et supérieur ; au commerce et à l'artisanat, égale à 5.26 %

Mme Colette CHAMBONNET souhaite connaître les montants correspondant aux taux indiqués. Mme Christine PETIOT énonce les montants des indemnités de fonction pour chaque élu concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions de M. le Maire, à l'unanimité sur 29 votants

.../...

17. Vente publique de documents de la médiathèque municipale

Madame Christelle MICHEL DELEAGE, adjointe, relate que la médiathèque réalise deux fois par an un désherbage du fonds municipal dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections. Ces livres sont alors mis au pilon. Les documents qui présentent un état correct pourraient ainsi être mis en vente aux particuliers. Cette opération permettrait de donner une seconde vie aux documents en bon état, et également d'apporter un fonds pécuniaire destiné aux animations impulsées par les Amis de la médiathèque et les agents municipaux. Deux ventes dans l'année seraient organisées, et seraient confiées aux Amis de la médiathèque, selon les tarifs proposés suivant :

- 0.50 € pour les revues et livres de poche (vendues par lot de 5)
- 1 € pour les autres livres (romans grands formats)
- 2 € pour les beaux livres et albums, BD, CD

Une convention avec l'association des Amis de la médiathèque permettra de fixer le cadre juridique et financier de ces manifestations.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de M. le Maire, ainsi que le projet de convention présenté et les tarifs proposés.

18. Réalisation du raccordement du lotissement de la Rivoire à la station de Foletier :

- **accord de principe pour le lancement de la consultation**
- **demandes de subventions**

M. Cyril FAURE, adjoint, rappelle que le 13 juin 2008, le conseil municipal s'est prononcé favorablement en faveur du lancement du projet de raccordement des effluents du lotissement de la Rivoire et de la réalisation d'une canalisation pour le transfert du rejet vers la Loire de la station d'épuration de Foletier.

En 2010, la commune a réalisé le raccordement des eaux traitées de la station à la Loire. Les difficultés de gestion du foncier ont imposé de différer les travaux de raccordement du lotissement de la Rivoire.

En 2013, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à la société SOTREC de Saint-Etienne pour réactualiser ce projet. Ce dernier comprend la mise en place d'un ouvrage de collecte et de prétraitement en pied de lotissement ainsi que la construction d'un abri technique pour le dégrilleur automatique et d'une aire de stationnement pour l'exploitation de ces ouvrages. Une canalisation de transfert spécifique d'environ 2 000 ml et de diamètre 160 mm sera implantée.

Le montant prévisionnel des travaux est de 400 000 €HT.

La commune pourrait prétendre aux subventions attribuées par le Conseil Général de la Haute-Loire et l'Agence de l'Eau, soit environ 50% de la dépense.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, accepte le principe de la réalisation du raccordement de la Rivoire à la station de Foletier pour un montant estimé à 400 000 €HT, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre, autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants, ainsi que tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier. Les crédits en résultant seront inscrits au budget assainissement.

.../...

19. Réhabilitation des réservoirs de tête et des unités de pompage d'eau potable de la Borie :

- **accord de principe pour le lancement de la consultation**
- **demandes de subventions**

M. le Maire précise à l'assemblée que l'infrastructure dont il s'agit assure deux rôles essentiels pour :

- le stockage de l'eau avec deux réservoirs de tête d'un volume de 150 m³ pour le premier et de 250 m³ pour le second.
- la distribution, gravitaire côté centre ville et par pompage pour les villages de Perpezoux et de Pouzols.

Les objectifs de cette réhabilitation sont multiples :

- a) Etudier un système d'indépendance des réservoirs permettant d'assurer une continuité de service lors des opérations de maintenance
- b) Remplacer les canalisations et les pompes défectueuses
- c) Moderniser les deux réservoirs (pérennisation des ouvrages, sécurisation des interventions)
- d) Mise en place de compteurs de sectorisation des différents départs gravitaires.

Le montant prévisionnel des travaux est de 150 000 €HT.

La commune pourrait prétendre aux subventions attribuées par le Conseil Général 43 et l'Agence de l'Eau, soit environ 40% de la dépense éligible.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, accepte le principe de réhabilitation des réservoirs de tête et des unités de pompage du secteur de la Borie pour un montant estimé à 150 000 €HT, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre, à lancer la consultation des entreprises et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier. Les crédits en résultants seront inscrits au budget eau potable.

20. Programme 2014 de réfection des voies communales
Choix de l'entreprise attributaire
Autorisation de signer le marché correspondant

M. le Maire rappelle que le principe du programme de réfection de voiries, ainsi que le lancement du marché s'y rapportant sur la base d'un marché à bons de commande avec des prix unitaires, pour une enveloppe de réalisation de 400 000 €HT, a été adopté le 14 février dernier.

La commission travaux a établi une liste d'interventions prioritaires à réaliser. M. le Maire précise que cette liste sera complétée lors de la prochaine commission travaux, la nouvelle municipalité souhaitant rénover davantage de voies communales.

Une commission composée de M. Robert VALOUR, M. Calogero GIUNTA et M. Hervé MINELLO, s'est réunie le 13 mars dernier pour l'ouverture des plis. Une négociation a été engagée avec l'ensemble des candidats. Un tableau comparatif a été établi, les critères retenus pour le jugement des offres étant les suivants :

- 1) valeur technique : 30 %
- 2) prix : 70 %

Le 18 mars dernier, l'entreprise PAULET & Cie – Ets de COLAS RAA, ZI les Taillas – BP 29 – 43601 STE SIGOLENE cédex, a été retenue, comme étant économiquement la mieux disante.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, accepte de retenir l'entreprise PAULET & Cie, et autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation de cette affaire, notamment les marchés qui en découleront. Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal. .../...

21. Aménagement de la place Jourda de Vaux

Marché à procédure adaptée

Passation d'un avenant n°1 pour le lot n°2 Revêtements de sols en béton, maçonneries, attribué à l'entreprise ODTP 43 – ZA l'Estrade 43000 POLIGNAC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a accepté le principe de réalisation du programme d'aménagement de la Place Jourda de Vaux par délibération du 29 mars dernier, ainsi que le lancement d'un marché à procédure adaptée. La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement ALTER CITE (mandataire), OSMOSE PAYSAGE (architecte paysagiste), et AB2R (bureau d'études).

M. le Maire énumère ensuite les entreprises choisies par délibération du 31 mai 2013, pour chaque lot.

Ces marchés, notifiés le 19 juin dernier, faisaient état d'une dépense globale de 367 232.20 €HT pour la tranche ferme et 37 464.25 €HT pour la tranche conditionnelle.

Il s'agit de régulariser, pour le lot n°2 : Revêtements de sols en béton, maçonnerie, les travaux en moins par le biais d'un avenant n°1 qui correspond soit à des quantités réelles plus faibles que celles initialement prévues, soit à des travaux non réalisés par l'entreprise (marquage au sol, socles en béton), soit un total de -10 022.65 €HT qui correspond à une diminution de -9.08 % du marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant, et d'une manière plus générale, à engager toutes les démarches et signer tout document utile à cet effet.

22. Modification des statuts de la communauté de communes « les Marches du Velay » au niveau de la compétence facultative relative à la gestion des activités de « l'enfance-jeunesse » : avis du conseil municipal

M. Luc JAMON, conseiller municipal, explique que le 11 février dernier, le conseil communautaire a pris acte des modifications découlant, pour chaque commune membre, de la nouvelle organisation des temps scolaires.

Cela induit l'arrivée d'un nouveau temps « éducatif » souvent placé en début ou en fin d'après-midi.

Une démarche concertée a été organisée sur le territoire communautaire en vue de la mise en place de nouveaux plannings scolaires, sachant qu'il revient à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de les valider.

Concernant MONISTROL sur LOIRE, le planning a été accepté comme suit : un temps éducatif de 45 min se situerait les lundi, mardi, jeudi et vendredi, entre 13h45 et 14h30 pour les écoles maternelles publiques et entre 15h45 et 16h30 pour les écoles primaires publiques.

Dans ce contexte, la CCMV a accepté la prise en charge de l'accueil du temps péri-éducatif lorsque celui-ci est réalisé par les accueils de loisirs intercommunaux, ainsi que la modification des statuts communautaires au niveau de la compétence facultative « enfance-jeunesse », pour la gestion des activités liées à l'enfance jeunesse dans les structures agréées par l'Etat (MJC, club des jeunes...) pour les parties fonctionnement et investissement de ces services.

Le conseil municipal, à l'unanimité sur 29 votants, accepte la prise en charge par la CCMV de l'accueil des temps péri-éducatifs, organisés sur le temps d'accueil obligatoire, par les accueils de loisirs, et émet en conséquence, un avis favorable sur la modification statutaire dont il s'agit.

.../...

23. Motion de soutien pour le collectif des 14 clubs de la rive droite du Lignon

M. le Maire informe l'assemblée que le collectif dont il s'agit a été débouté par le tribunal administratif par un jugement en date du 28 février dernier.

Il propose que face à l'intégration autoritaire par la FFF des 14 clubs de football concernés, sans concertation, ni communication, le conseil municipal se prononce en faveur de la menace de boycott des élections européennes du 25 mai prochain, si aucun signe positif n'est donné par la FFF.

Mme Colette CHAMBONNET souligne l'importance des élections européennes et déplore le signal négatif ainsi envoyé par les élus sachant que l'abstention est traditionnellement importante à ces élections.

M. Pierre ETEOCLE ajoute que ces élections sont un droit du citoyen, et qu'une décision de justice a été rendue concernant cette affaire.

M. Robert VALOUR remarque que toutes ces réflexions sont justes, et en même temps, il constate la nécessité d'agir pour l'avenir des jeunes sportifs de la commune.

Après en avoir débattu, l'assemblée, par 4 abstentions et 25 pour, approuve la motion présentée par M. le Maire.

Monsieur le Maire souhaite intégrer un amendement à la décision de convention entre la commune et les Amis de la médiathèque. La durée de la convention proposée au vote a été omise dans le projet de convention transmis aux conseillers municipaux. Il s'agit donc de préciser que cette convention sera conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an. L'ensemble des conseillers municipaux approuve cette proposition qui figurera dans la délibération et dans la convention adoptée.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, et aucun autre élu ne désirant intervenir, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H.50.

Le public est invité à s'exprimer. Aucun membre de l'assistance ne souhaite prendre la parole.

Le Maire,

Jean-Paul LYONNET.